

Arbres :

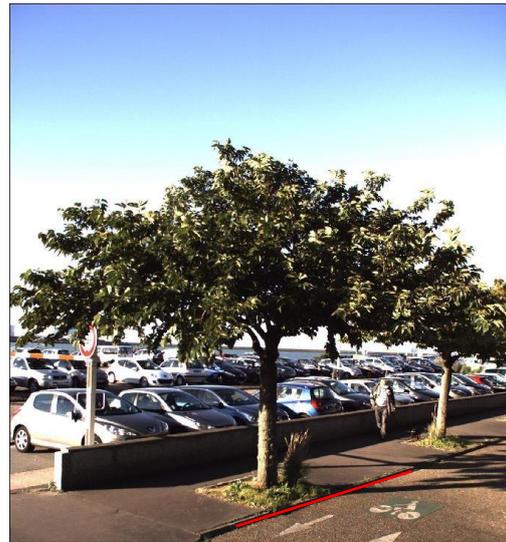
-Veuillez confirmer que nous ne devons dessiner que les arbres d'alignement sur la chaussée entre les « limites des voies publiques ».



Or, souvent nous avons des arbres dits d'alignement qui sont dans des bacs fixes et hors limite voiries.

Veuillez confirmer ce que nous devons dessiner dans les images suivantes qui contiennent des arbres d'alignement qu'il faudrait saisir dans le contexte du PCRS V2. Les lignes rouges représentent les limites de voiries.





-en sachant que:

- 1-nous mesurons l'arbre de son centre sans marquer de diametre.
- 2-nous ne devrnt pas dessiner les bassins entourant les arbres d'alignement

-Veuillez nous confirmer que nous devons diffrencier entre les types d'arbre conifre ou feuillus?